



Politique en matière de harcèlement de l'Association équestre du Nouveau-Brunswick

Cette politique correspond à la politique en matière de harcèlement de Canada Équestre.

Énoncé sur le harcèlement

L'Association équestre du Nouveau-Brunswick s'engage à promouvoir un environnement de sport dans lequel les conditions de participation sont équitables et non discriminatoires. Chaque participant a le droit d'être traité avec dignité et respect et de travailler dans un milieu propice à la productivité, au développement personnel et à la performance basée sur les capacités individuelles. L'AENB a l'intention de favoriser un environnement sportif exempt de harcèlement fondé sur la race, la couleur, le sexe, l'incapacité, l'origine ethnique ou nationale, l'âge, la religion ou les croyances religieuses, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, la situation familiale, la citoyenneté, l'état civil ou une infraction pour laquelle un pardon a été accordé.

Sommaire :

Le harcèlement est destructeur. C'est un obstacle à l'égalité des chances. Cela n'affecte pas seulement les personnes, mais aussi le sport organisé dans son ensemble.

Le harcèlement est contre la loi. Créer et maintenir un environnement de sport exempt de harcèlement est une responsabilité partagée par tous les membres.

Le conseil d'administration, les comités, entraîneurs, dirigeants des équipes, athlètes, organisateurs de compétition, officiels de l'AENB devraient diriger par l'exemple et agir en conséquence afin de protéger les personnes du harcèlement, en tout temps, lorsqu'ils participent à des activités au nom de l'Association équestre du Nouveau-Brunswick.

Le conseil d'administration, les comités, entraîneurs, dirigeants des équipes, athlètes, organisateurs de compétition et officiels de l'AENB doivent :

- Savoir ce qu'est le harcèlement et être capable de reconnaître les comportements inappropriés;
- Agir en tant que modèle en traitant tous les membres de manière juste et équitable;
- Ne pas adopter, permettre, tolérer ou ignorer un comportement inapproprié;

- Communiquer l'engagement de l'AENB en faveur d'un environnement de sport exempt de harcèlement;
- Répondre de manière appropriée aux plaintes de harcèlement.

Par harcèlement, on entend tout comportement inapproprié ou toute communication par une personne alors que cette personne exerce ses fonctions au nom de l'AENB, qui est offensant pour une personne ou un groupe et dont l'auteur sait ou aurait dû raisonnablement savoir être importun. Cela s'applique à tout lieu, à tout environnement et à toute communication où l'auteur est identifiable comme étant associé à CE.

Le harcèlement peut revêtir de nombreuses formes, mais implique généralement une conduite, des manifestations ou des commentaires insultants, intimidants, humiliants, blessants, dégradants, rabaissants, malveillants ou étant source d'inconfort, d'humiliation ou de gêne pour une personne ou un groupe de personnes.

Un comportement harcelant qui crée de l'embarras ou de la gêne ou qui met en danger la sécurité ou affecte négativement la performance a pour conséquence un environnement de sport empoisonné. Un environnement de sport empoisonné constitue du harcèlement, peu importe si les personnes portent plainte ou pas.

Toutefois, il faut reconnaître que l'entraînement discipliné est un élément indispensable au sport de haut calibre. Une telle discipline nécessite que les normes de performance, les critères de sélection, les règles et règlements soient communiqués à tous les participants tout en étant équitables et cohérents dans l'adoption de mesures correctives et l'application de ces mesures.

Traitement des plaintes :

Avant de procéder à une procédure de plainte, on tentera de résoudre le problème par la discussion ou par tout moyen approprié en fonction des circonstances.

Si une plainte a été reçue par le président de l'AENB et que le président ou son représentant est convaincu que cette politique s'applique, le président doit mettre en œuvre le processus de traitement des plaintes, comme indiqué dans la politique de Canada Équestre.